

Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Falaise (Calvados), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Falaise (Calvados), lors de la séance du 12 brumaire an III (2 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 317;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21504_t1_0317_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

aucun doute sur le prix qu'il attache au retour de l'ordre et à celui du règne de la justice et des loix.

Les principes que vous professez sont les siens, les vérités auxquelles vous rendez hommage sont chéries de tous les bons citoyens; en les proclamant, vous avez été les organes et les interprètes de tous les vrais amis de la Révolution.

Comme vous, il est convaincu que là où la loy ne règne pas, il n'y a ni gouvernement, ni organisation sociale, ni sûreté personnelle.

Comme vous, il pense que le plus sûr moyen de triompher de nos ennemis, c'est d'encourager les manufactures, de donner un libre essor au commerce, de soutenir la circulation des subsistances, de protéger l'agriculture, les arts et le travail.

Comme vous, il voue à l'infamie, l'audace de l'intrigue et n'accorde son estime qu'aux hommes laborieux et modestes qui pratiquent sans ostentation les vertus républicaines.

Excusez les erreurs qu'un faux zèle a pu produire; mais soyez inexorables pour le crime. Protégez les patriotes, mais ne souffrez pas que ce beau titre serve de masque à l'immoralité et à tous les vices qui deshonnorent l'homme et font les malheurs des sociétés.

Le conseil de la commune d'Orléans vous invite à rester à votre poste jusqu'à l'anéantissement de tous les ennemis de la République, à maintenir le Gouvernement qui nous a préservé de l'anarchie et du despotisme et à ne jamais souffrir qu'une section du peuple partage l'autorité que la nation a mise toute entière dans vos mains.

Vive la République! vive la Convention nationale!

Élie VINSON, *maire et 28 signatures*
dont 11 de notables et 8 d'officiers municipaux.

q

[*Les administrateurs et l'agent national du district de Falaise à la Convention nationale, le 27 vendémiaire an III*] (51)

Liberté, Égalité.

Representans du peuple

L'ouvrage le plus parfait que le génie du bien puisse produire, est émané des bienfaiteurs de l'humanité; les représentans du peuple français triomphant de l'Europe armée contre sa liberté, lui ont tracé la sage conduite qu'il doit suivre pour la conserver. Qu'il est satisfaisant pour nous de vous féliciter sur un pareil ouvrage!

Toujours attachés aux principes salutaires que respirent votre sublime adresse, nous les propagerons dans l'esprit de nos concitoyens et

nous entretiendrons parmi eux les sentimens de respect et d'amour dont ils sont pénétrés pour la Convention nationale.

Périssent à jamais les ennemis de notre représentation! Périssent tous les rivaux de sa puissance et tous ceux qui aspirent à la remplacer avant le terme où une paix glorieuse aura affermi la république sur des bases aussi durables que sa gloire, notre reconnaissance et la constitution qui l'aura dictée.

Suivent 8 signatures.

r

[*Extrait des registres du département de la Loire-Inférieure du 23 vendémiaire an III*] (52)

Séance publique où présidoit Picot et assistoient Gicqueaud, Brillaud, Minée, Luminais et Thomas Haumont en commission.

Vû le bulletin de la Convention nationale du dix huit de ce mois arrivé ce jour et l'adresse au peuple français.

L'administration considérant que cette adresse est le gage du desir de la Convention de rendre le peuple heureux, d'établir sur des bases solides, la liberté et l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République et de faire régner les loix et la justice a arrêté, à l'unanimité qu'il sera fait une adresse à la Convention nationale, pour la féliciter des mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises pour achever notre glorieuse révolution; en conséquence elle a nommé pour rédiger et lui présenter un projet d'adresse, les citoyens Brillaud et Luminais qui sont autorisés à s'adjoindre le secrétaire général et considérant que les citoyens Minée et Gicqueaud, deux de ses membres sont appelés à Paris comme témoins dans l'affaire du comité révolutionnaire, autorise ces deux administrateurs ou l'un d'eux en l'absence de l'autre à lire cette adresse à la barre de la Convention, au nom de ce département et les commissaires nommés pour la rédaction ayant présenté le résultat de leur travail, l'administration de département après une mure délibération a adopté l'adresse ainsi que suit :

Citoyens Représentans. Le bulletin etc...

En département, à Nantes les dits jour et an.

Pour expéditeur.

PICOT, *président,*
GRELIEN, *secrétaire général.*

(51) C 323, pl. 1389, p. 10. *Bull.*, 13 brum.

(52) C 323, pl. 1389, p. 36.